

Appel à candidatures pour la conception et la réalisation d'une fresque artistique sur la façade de la crèche des Blossières, quartier des Blossières (Orléans)

- ⇒ **Organisme référent** : Mairie d'Orléans
- ⇒ **Pilotage du projet** : Direction de la Petite Enfance
- ⇒ **Objet** : La Mairie d'Orléans lance un appel à candidatures auprès d'artistes ou collectifs d'artistes muralistes d'art urbain en vue de la conception et de la réalisation d'une fresque murale pérenne sur la façade de la crèche des Blossières, quartier des Blossières à Orléans.
- ⇒ **Date limite de réception des candidatures** : 11 décembre 2023 12h

1- Contexte

L'accueil des jeunes enfants est une priorité de la Mairie d'Orléans, qui s'attache à proposer des solutions variées et adaptées aux besoins des familles, dans un souci constant de qualité d'accueil.

La Mairie d'Orléans propose une offre d'accueil variée sur son territoire :
10 crèches collectives, 4 haltes garderies, 2 accueils passerelles, 3 crèches familiales, 1 Lieu Accueil Enfant Parent, et 1 relais petite enfance.

La Mairie d'Orléans lance un appel à candidatures aux artistes professionnels pour la conception et la réalisation d'une fresque artistique sur la façade de la crèche des Blossières, quartier des Blossières.

La crèche collective des Blossières est un établissement d'accueil du jeune enfant de 0 à 3 ans situé au Nord de la ville. Sa capacité d'accueil est de 72 places, et chaque année, ce sont 120 enfants qui y sont accueillis, ainsi que leurs familles. La pédagogie de la crèche est basée sur l'accueil de chaque enfant en tant qu'individu, dans le respect de son propre rythme, de ses capacités et de ses besoins spécifiques. En outre, cette crèche est inscrite dans un programme de labellisation en faveur du respect de l'environnement.

L'objet de cette fresque est de renforcer l'intégration de la crèche au sein du quartier, de promouvoir son caractère accueillant pour les familles, et de développer un sentiment d'appartenance, notamment en les consultant pour le choix de l'œuvre. En outre, cette réalisation s'inscrit également dans les différentes actions menées par la mairie d'Orléans depuis plusieurs années en faveur du street art et du développement de cette discipline dans la ville.

La livraison de l'œuvre est prévue **au premier semestre 2024**.

2- Prestations attendues

→ OBJECTIFS

Le projet consiste en la création d'une fresque pérenne sur le bâtiment situé sur la gauche depuis la rue Raymond Vanier. La fresque sera réalisée sur le côté gauche et la façade aveugle (murs 1 et 2 sur les photos ci-dessous) de la crèche des Blossières.

La proposition pourra être figurative ou abstraite.

L'œuvre devra répondre aux objectifs suivants :

- prendre en compte l'environnement urbain, et notamment la proximité immédiate d'immeubles d'habitation,
- valoriser la crèche dans son environnement,
- s'intégrer au sein du quartier (habitations, riverains),
- s'adresser aux occupants de la crèche (personnel, familles et enfants de moins de 3 ans).

→ SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES ET PÉRIMÈTRE D'ACTION

La fresque sera réalisée sur 2 pans de la façade de la crèche des Blossières :

- propriété de la ville d'Orléans
- située 3 rue Raymond Vanier, 45000 Orléans

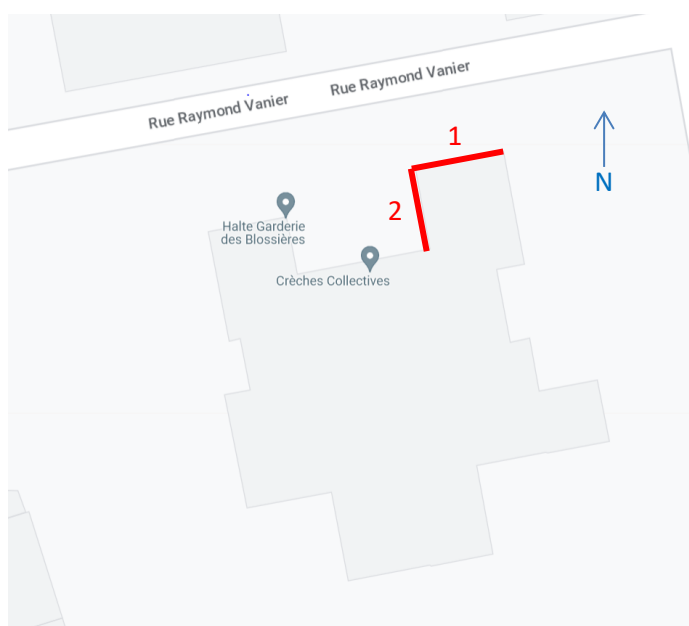
- Façades concernées (cf photos ci-dessous murs 1 et 2) :
 - Pour le côté gauche (mur 1) : 8 mètres de longueur, 6 mètres de hauteur, exposition nord
 - Pour la façade aveugle (mur 2) : 7,75 mètres de longueur, 6 mètres de hauteur, exposition ouest

- Les façades sont enduites de crépis brossé, un ravalement de façade a été effectué en 2022 avec une peinture acrylique blanche.

Photographie des surfaces concernées (encadrée en rouge) :



Plan des façades concernées (soulignées en rouge)



Cahier des charges technique :

- Les produits utilisés pour la réalisation de la fresque devront permettre un entretien facile de la façade sans remettre en cause l'œuvre et garantir une pérennité maximale de l'œuvre.
- Les matériaux utilisés devront supporter les variations de température et d'hygrométrie.
- Des propositions devront être faites pour la durée dans le temps de l'œuvre réalisée (vernis antitag, anti UV).
- L'œuvre sera réalisée en conformité avec les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur.
- La réalisation de l'œuvre ne nécessitera pas de raccordement électrique, ni de surveillance.
- Le projet pourra être soumis à modifications sous réserve des autorisations administratives nécessaires (urbanisme, etc...).

3- Modalités de réalisation

→ CONTRAT

Les artistes pourront répondre de manière individuelle ou collective. Dans ce dernier cas, un artiste ou son représentant (structure administrative) devra être désigné chef de projet et aura la responsabilité de la bonne exécution des tâches confiées à ses collaborateurs.

Le projet fera l'objet d'un **contrat de prestation** entre la mairie d'Orléans et le candidat retenu (qui devra disposer d'une structure administrative adéquate pour le contrat et la facturation) ou la structure administrative le représentant.

Ce contrat reprendra les obligations des deux parties.

→ BUDGET

Le budget proposé par le candidat prendra en compte le cahier des charges technique et devra inclure la totalité des coûts du projet :

- les honoraires artistiques (cession de droits compris),
- les coûts de production (moyens humains, visites de repérage, transports, frais de bouche, hébergement, montage, démontage, frais annexes...),
- les coûts techniques (préparation du mur, peinture, vernis, matériels divers, location échelle, nacelle...).

Un acompte de **50 %** sera versé à la signature du contrat. Le solde sera versé lorsque le projet sera finalisé.

L'œuvre sera libre de droits pour toute utilisation par la Mairie d'Orléans dans un but de communication.

Le budget alloué au projet dans sa globalité est fixé à 9 000€ TTC.

4- Profil des candidats

Ce projet s'adresse aux artistes professionnels, collectifs d'artistes et opérateurs culturels.

L'artiste (ou le collectif) disposera d'un numéro de SIRET (inscrit à la Maison des Artistes ou auto-entrepreneur ou salarié par une structure professionnelle habilitée à établir une facturation).

5- Critères de sélection

Les critères de sélection porteront sur :

- le caractère innovant, créatif, contemporain et qualitatif de la démarche artistique,
- la prise en compte du contexte urbain, social et d'usage du lieu où l'œuvre sera réalisée,
- l'intégration de la crèche au sein du quartier,
- la faisabilité technique et sécuritaire du projet.

6- Modalités pratiques de candidature et calendrier

→ DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque candidature doit comporter les éléments suivants :

- Un dossier incluant une **présentation du projet**, une **description des moyens techniques** nécessaires pour chaque phase de réalisation (préparation du mur, mise en peinture, vernis), un **calendrier** de réalisation.
- Une esquisse de la fresque proposée avec le nuancier de couleurs envisagé
- Une note d'intention présentant la narration de l'œuvre
- Une **présentation et/ou CV de l'artiste**, accompagné d'un portfolio artistique (PDF, sites internet, Instagram...).
- Des **références** de fresques déjà réalisées.
- Un **devis détaillé T.T.C** de la prestation globale (artistique, technique, production).
- Une **attestation** de l'affiliation à la Maison des Artistes ou autres statuts de l'artiste.
- Un RIB de l'artiste ou de la structure porteuse du projet.
- Une attestation de **responsabilité** civile et/ou professionnelle.

Les candidatures doivent être transmises par mail à l'adresse suivante :

coralie.rouet@orleans-metropole.fr

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

Date limite d'envoi des candidatures	11/12/2023 à 12h
Phase de présélection des dossiers et esquisses	Du 12/12/2023 au 12/01/2024
Information aux 3 candidats présélectionnés	17/01/2024
Remise des 3 projets finalisés	19/02/2024
Phase de concertation publique	Du 26/02/2024 au 25/03/2024
Désignation du lauréat	2/04/2024
Livraison de l'œuvre	Au plus tard le 2/07/2024

Cette planification est donnée à titre indicatif, elle peut être amenée à évoluer.

7- Modalités de sélection

La sélection de l'œuvre se déroulera en 3 temps :

1. Phase de présélection (du 12/12/2023 au 12/01/2024)

Chaque candidat devra présenter un dossier de candidature complet contenant les pièces détaillées à l'article 7 à envoyer au plus tard le **11/12/2023 à 12h**.

3 candidatures seront présélectionnées sur examen des dossiers après consultation d'un comité de sélection composé de :

- Elus municipaux en charge de la culture, de la petite enfance, du quartier des Blossières ;
- Représentants du personnel de la crèche ;
- Membres de la Direction de la Petite Enfance ;
- Membres de la Direction de la Culture.

2. Phase de sélection (du 20/02/2024 au 25/03/2024)

Au terme de la phase de présélection, 3 candidats seront retenus pour la phase de sélection et informés le **17/01/2024**.

Ces 3 candidats seront invités à remettre leur projet de fresque finalisé au format numérique pour le **19/02/2024**.

Les 3 projets finalisés seront soumis au vote des habitants et des usagers de la crèche dans le cadre d'une consultation citoyenne du 26/02/2024 au 25/03/2024.

3. Désignation du lauréat et indemnités (02/04/2024)

Le candidat lauréat sera informé le 2 avril 2024 et aura jusqu'au 02/07/2024 pour réaliser l'œuvre.

Les 2 candidats non retenus à l'issue de la phase de sélection seront dédommagés à hauteur de 500 € chacun.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES / CONTACTS

Coralie Rouet

Directrice de la Petite enfance

Mairie d'Orléans

coralie.rouet@orleans-metropole.fr